

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 17 décembre 1923

N° 102654

(Demande déposée: 26 octobre 1922, 17 $\frac{1}{4}$ h.)
(Priorité: France, 12 novembre 1921 et 26 mai 1922.)

Classe 126 b

BREVET PRINCIPAL

Adolphe KÉGRESSE, Paris (France).

Véhicule à chenille.

La présente invention est relative à un véhicule à chenille. Celui-ci est caractérisé en ce que le dispositif porte-chenille comprend au moins deux boggies munis chacun d'un prolongement vertical, deux dispositifs de connexion, placés l'un au-dessus de l'autre, étant articulés, d'une part, à une pièce montée sur un essieu porteur et, d'autre part, auxdits prolongements, de façon à constituer avec ceux-ci un parallélogramme articulé.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, quatre formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 représente, en élévation avec coupe partielle, la première forme d'exécution;

La fig. 2 est une vue de bout avec demi coupe transversale passant par l'axe *A—B* de la fig. 1;

La fig. 3 représente, en élévation et coupée partiellement, la deuxième forme d'exécution;

La fig. 4 est une coupe transversale de la fig. 3;

La fig. 5 montre la troisième forme d'exécution, en élévation, coupée partiellement;

La fig. 6 montre une coupe passant par *A—B* de fig. 5;

La fig. 7 donne une vue de face de la quatrième forme d'exécution;

La fig. 8 est une vue en plan de dessus de la fig. 7.

Dans la forme d'exécution des fig. 1 et 2, sur l'essieu 1 du véhicule est montée une pièce 2 rendue solidaire de l'essieu 1 au moyen de clavettes 3. Cette pièce 2 porte des oreilles 4 entre lesquelles passent les ressorts de suspension 5.

Ces ressorts 5 sont fixés à des pièces 6 qui portent les tourillons 7 ajustés librement dans les oreilles 4 de la pièce 2.

Aux extrémités des ressorts 5 sont montés libres sur les axes 8 les supports 9 des tourillons 10 autour desquels sont articulés les balanciers 11 qui portent eux-mêmes à leurs extrémités les essieux des galets du train porteur.

Entre les axes 8 et les ressorts 5 sont disposées des bagues 12 en matière élastique qui

sont également prévues entre les tourillons 10 et les balanciers 11.

Les ressorts 5 et les supports 9 forment un parallélogramme articulé permettant un guidage parfait des galets tout en assurant l'élasticité de l'ensemble avec le minimum de poids et d'organes.

Dans la forme d'exécution des fig. 3 et 4, le ressort inférieur est remplacé par des jambes rigides et le ressort supérieur remplacé par deux ressorts parallèles, le montage étant fait de la manière suivante:

Aux extrémités de l'essieu 1 est fixée rigidement une pièce 14 portant trois axes 15. Autour de l'axe supérieur sont articulés des ressorts 16 disposés à distance l'un de l'autre. Les deux tourillons inférieurs servent d'articulation à des jambes rigides 17 dont les autres extrémités sont tourillonnées en 18 sur les supports 19 dont l'extrémité inférieure porte le tourillon du balancier supportant les galets.

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 5 et 6, les deux ressorts de la fig. 1 ont été remplacés par des palonniers rigides 21 et 22. Le balancier inférieur 22 est plus court que le balancier supérieur pour que le déplacement des galets dans le sens de la hauteur se fasse suivant une ligne de moindre encombrement longitudinal tout en permettant de loger le mécanisme à l'intérieur du système à chenilles lui-même.

On voit également sur les fig. 5 et 6 que toutes les articulations sont montées sur des bagues en matière élastique 23 servant à localiser les vibrations.

On comprend sans peine le fonctionnement d'un tel dispositif:

Si un des galets se soulève, les supports 8 (fig. 1 et 2) correspondant se soulèvent également, suivant une ligne oblique se rapprochant de la verticale puisque les axes de rotation du système sont situés à une distance convenable l'un de l'autre pour former un parallélogramme articulé.

Dans la forme d'exécution des fig. 7 et 8, les axes 15 de pivotement des ressorts 16 et ceux 18 des jambes rigides 17 sont montés

sur une tête 24 solidaire du système de liaison 25 d'une poulie porteuse de chenilles 26 à l'essieu 1 du véhicule. Cette tête 24 est articulée sur l'essieu 1.

On se rend compte aisément que les débattements de la poulie 26 autour de l'essieu 1 auront pour effet de faire osciller également autour de l'essieu les axes de pivotement des ressorts 16 et des jambes rigides 17; il existe ainsi une liaison constante entre les positions du train porteur des galets et les positions correspondantes de la poulie porteuse de bande sans fin.

REVENDICATION :

Véhicule à chenille, caractérisé en ce que le dispositif porte-chenille comprend au moins deux boggies munis chacun d'un prolongement vertical, deux dispositifs de connexion, placés l'un au-dessus de l'autre, étant articulés, d'une part, à une pièce montée sur un essieu porteur et, d'autre part, auxdits prolongements, de façon à constituer avec ceux-ci un parallélogramme articulé.

SOUS-REVENDICATIONS :

- 1 Véhicule à chenille selon la revendication, caractérisé en ce que chacun des deux dispositifs de connexion est formé par un ressort à lame articulée en son milieu sur une pièce montée sur l'essieu porteur et à chacune de ses extrémités à l'un des prolongements sus-mentionnés.
- 2 Véhicule à chenille selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que chacun desdits prolongements supporte à sa partie inférieure un balancier pouvant se mouvoir dans un plan vertical parallèle à l'axe longitudinal du véhicule et portant à chacune de ses extrémités deux des galets du boggie.
- 3 Véhicule à chenille selon la revendication, caractérisé en ce que l'un des dispositifs de connexion est constitué par un ressort articulé en son milieu à une pièce montée sur l'essieu porteur et à chacune de ses autres extrémités à l'un desdits prolongements, tandis que l'autre dispositif de con-

nexion comprend deux bielles articulées par leurs extrémités intérieures à la pièce sus-mentionnée et par leurs extrémités extérieures audit prolongement.

4 Véhicule à chenille selon la revendication, caractérisé en ce que chacun des dispositifs de connexion comprend un balancier rigide articulé en son milieu à une pièce montée

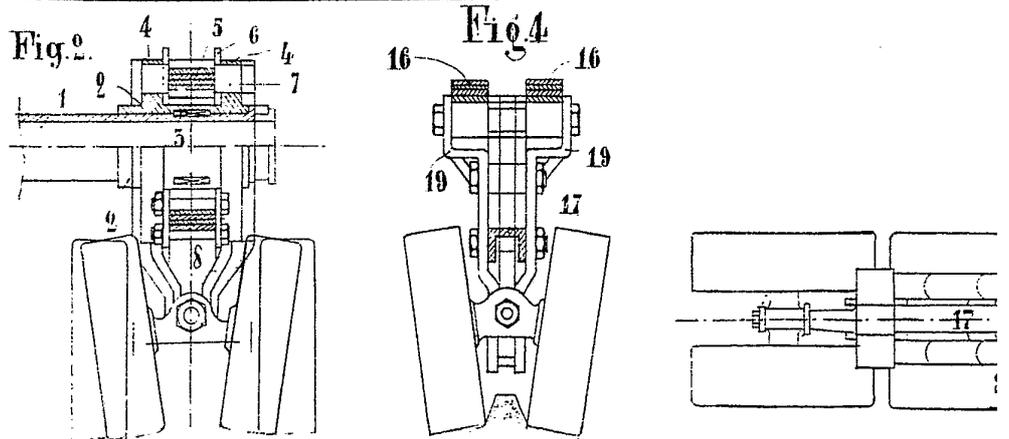
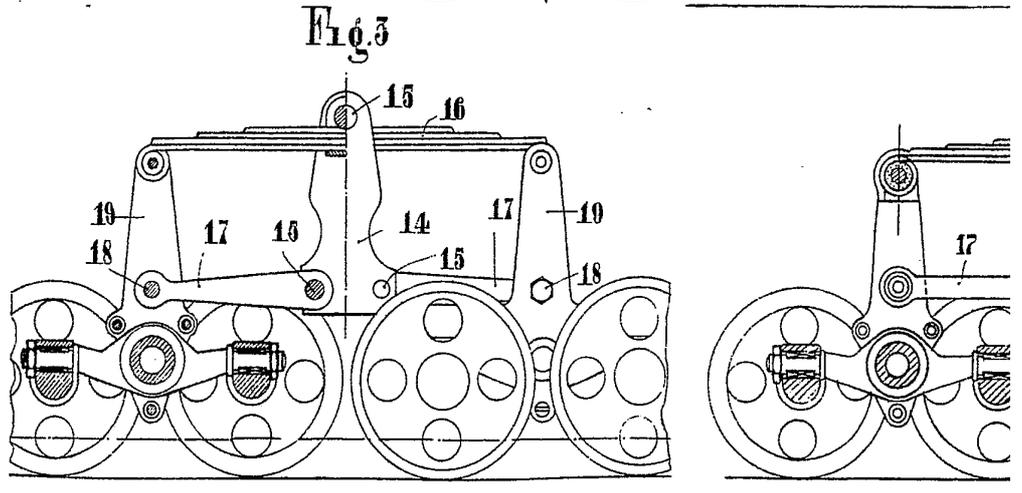
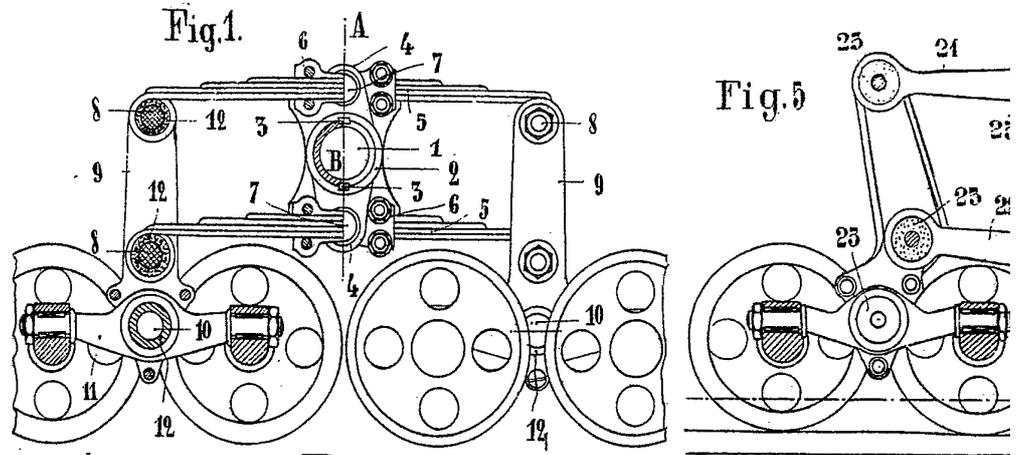
sur l'essieu porteur et à chacune de ses extrémités à l'un desdits prolongements.

5 Véhicule à chenille selon la sous-revendication 3, caractérisé en ce que sur la pièce sus-mentionnée montée sur l'essieu porteur est articulée une tige portant un dispositif supportant une poulie porteuse de la chenille.

Adolphe KÉGRESSE.

Mandataires: BOVARD & BUGNION
ci-devant Mathey-Doret & Co., Berne.

Adolphe Kégresse



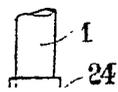
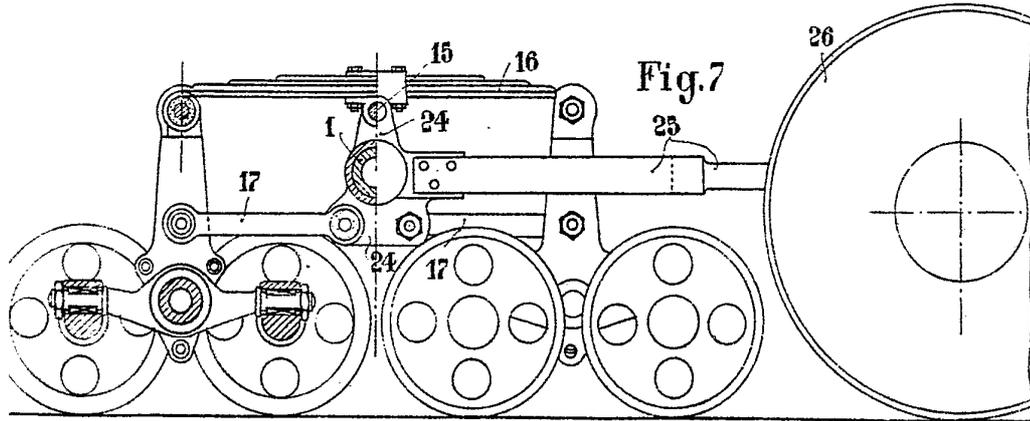
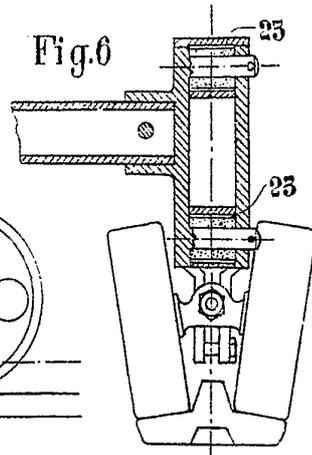
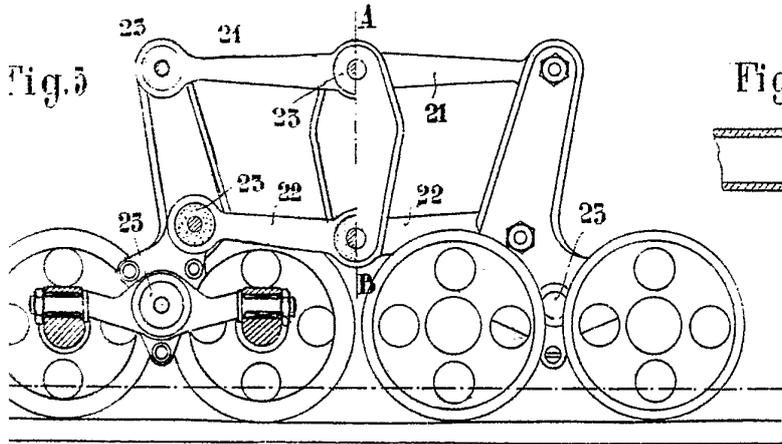


Fig. 8

25

26

